

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le document pour la demande de logement et de joindre les copies des pièces justificatives suivantes :

1. LES PIÈCES OBLIGATOIRES

- Si vous êtes français(e) : photocopie de votre carte d'identité recto/verso ou de votre passeport.
- Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle.
- Pour les personnes de nationalité étrangère : photocopie du titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour.
- Une photocopie (recto/verso où apparaît le revenu fiscal de référence) de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 ou votre avis de non-imposition sur les revenus de l'année N-2 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.
- Pour les enfants rattachés au foyer fiscal des parents, une photocopie recto/verso de l'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus de l'année N-2 des parents.

2. LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Les pièces justificatives ci-dessous sont à fournir selon votre situation :

ÉTAT CIVIL

- Marié(e) : copie de votre livret de famille.
- Enfants rattachés au foyer : copie de votre livret de famille.
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS.
- Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement de l'ordonnance non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.
- Veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille.
- Enfant attendu : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines.

LOGEMENT ACTUEL

- Locataire : copie du bail et de la dernière quittance de loyer ou attestation du bailleur indiquant que les loyers sont à jour ou tout autre moyen de preuve des paiements effectués.
- Propriétaire : acte propriété, plan de financement.
- Hébergé ou en structure d'hébergement : attestation d'hébergement.
- Sans-abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation.

RESSOURCES

- Salarié : 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de votre employeur.
- Travailleur indépendant : dernier bilan ou attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu.
- Retraite ou pension d'invalidité : notification de pension.
- Demandeur d'emploi : avis de paiement.
- Etudiant boursier : avis d'attribution de bourse.
- Prestations sociales et familiales : notification CAF/MSA.